



PREMIER MINISTRE



CONCOURS D'ENTREE A L'ECOLE DE 2016

CONCOURS INTERNE

3ème épreuve d'admissibilité

Question contemporaine d'ordre général portant sur le rôle des pouvoirs publics et leurs rapports à la société

(durée : cinq heures – coefficient 4)

Une épreuve consistant en une composition sur une question contemporaine d'ordre général portant sur le rôle des pouvoirs publics et leurs rapports à la société. Un court dossier est mis à la disposition des candidats.

Cette épreuve de composition porte sur un sujet ayant trait à l'Etat, aux pouvoirs publics et à leurs rapports avec la société. Elle a pour but de mesurer la capacité des candidats à réfléchir sur le sens du service de l'Etat dans la société contemporaine et vise à apprécier l'aptitude de futurs hauts fonctionnaires à appréhender les enjeux et les finalités de l'action publique et du politique dans le gouvernement des sociétés.

Cette composition, qui n'est en aucun cas réductible à une épreuve technique, suppose des connaissances dans les domaines littéraire, philosophique, historique et des sciences humaines et sociales. Au-delà de la vérification des qualités d'argumentation et de rédaction, le candidat doit témoigner de capacités critiques et formuler un point de vue qui lui soit propre.

Le dossier, d'une longueur de dix pages au maximum, comporte trois ou quatre documents visant à permettre au candidat d'élargir sa réflexion. Sa consultation est facultative et il ne saurait donner lieu à synthèse ni limiter l'étendue du sujet.

SUJET

La notion de frontière a-t-elle encore un sens ?

	Documents joints	Pages
1.	<i>Eloge des frontières</i> par Régis Debray, extraits, (Gallimard, 2010).	1 et 2
2.	« Qu'est-ce qu'une nation ? » Ernest RENAN, extraits (11 mars 1882).	3 et 4
3.	Evasion fiscale : <i>comment Google et les transnationales jouent avec les frontières</i> , FIGARO Vox, Vox Economie, Jean-Yves Archer, 17 août 2015.	5 et 6
4.	Propos d'un opposant obstiné au libéralisme mondial (2001), Claude Gruson, extrait de la chronique <i>Esquisse d'une prospective</i> .	7

Eloge des frontières par Régis Debray, extraits, (Gallimard, folio, 2010)

Une idée bête enchante l'Occident : l'humanité, qui va mal, ira mieux sans frontières. D'ailleurs, ajoute notre *Dictionnaire des idées reçues* (dernière édition), la démocratie y mène tout droit, à ce monde sans dehors ni dedans. Pas de souci. Voyez Berlin. Il y avait un mur. Il n'y en a plus. Preuve que la Toile, les paradis fiscaux, les cyberattaques, les nuages volcaniques et l'effet de serre sont en voie d'expédier nos vieillottes barrières rouge et blanc à l'écomusée, avec la charrue à mancheron de bois, la bourrée auvergnate et le coucou suisse. Aussi tout ce qui a pignon sur rue dans notre petit cap de l'Asie - reporters, médecins, footballeurs, banquiers, clowns, *coaches*, avocats d'affaires et vétérinaires - arbore-t-il l'étiquette « sans frontières ». L'on ne donne pas cher des professions et associations qui oublieraient sur leur carte de visite ce « Sésame, ouvre-toi » des sympathies et des subventions. « Douaniers sans frontières », c'est pour demain. [...] (page 13)

[...] Je viens pour ma part d'une terre ferme, toute ridée d'histoire, d'une Europe fatiguée d'avoir été longtemps sur la brèche, qui pense aux vacances et rêve d'une société de soins. Ses officiels ont à cœur d'effacer ses frontières linguistiques sous une langue unique, le *globish*, qui n'a d'anglais que le nom. Notre Euroland, capitale Bruxelles, a officiellement répudié l'ancien « concert des nations », d'où naissent curieusement toutes sortes de couacs et fausses notes. Il s'étonne que le Grec n'y ressemble pas au Suédois, le Lituanien à l'Italien, ce que chaque crise lui rappelle à son corps défendant. [...] (page 16)

[...] Vingt-sept mille kilomètres de frontières nouvelles ont été tracés depuis 1991, spécialement en Europe et en Eurasie. Dix mille autres de murs, barrières et clôtures sophistiquées sont programmés pour les prochaines années. Entre 2009 et 2010, le géopoliticien Michel Foucher a pu dénombrer vingt-six cas de conflits frontaliers graves entre Etats. Le réel, c'est ce qui nous résiste et nargue nos plans sur la comète. Fossile obscène que la frontière, peut-être, mais qui s'agite comme un beau diable. Il tire la langue à Google Earth et met le feu à la plaine - Balkans, Asie centrale, Caucase, Corne de l'Afrique et jusqu'à la paisible Belgique. [...] (page 19)

[...] La misère mythologique de l'éphémère Union européenne, qui la prive de toute *affectio societatis*, tient en dernier ressort à ceci qu'elle n'ose savoir et encore moins déclarer où elle commence et où elle finit. Quidam ou nation ou fédération d'Etats-nations, quiconque manque de se reconnaître un *dessus* n'assume pas son *dehors*. Ne tolère pas jusqu'à l'idée d'avoir un dehors. Et ignore donc son *dedans*. Qui entend se surpasser commence par se délimiter. L'Europe a manqué prendre *forme* : ne s'incarnant dans rien, elle a fini par rendre l'âme. [...] (page 59)

[...] La frontière a mauvaise presse : elle défend les contre-pouvoirs. N'attendons pas des pouvoirs établis, et en position de force, qu'ils fassent sa promo. Ni que ces passe-muraille que sont évadés fiscaux, membres de la *jet-set*, stars du ballon rond, trafiquants de main-d'œuvre, conférenciers à 50 000 dollars, multinationales adeptes des prix de transfert déclarent leur amour à ce qui leur fait barrage. Dans la monotonie du monnayable (l'argent, c'est le plus ou le moins du même), grandit l'aspiration à de l'incommensurable. À de l'incomparable. Du réfractaire. Pour qu'on puisse à nouveau distinguer entre le vrai et le toc. Là est d'ailleurs le bouclier des humbles, contre l'ultrarapide, l'insaisissable et l'omniprésent. Ce sont les dépossédés qui ont intérêt à la démarcation franche et nette. Leur seul actif est leur territoire, et la frontière, leur principale source de revenus (plus pauvre un pays, plus dépendant est-il de ses taxes douanières). La frontière rend égales (tant soit peu) des puissances inégales. Les riches vont où ils veulent, à tire-d'aile ; les pauvres vont où ils peuvent, en ramant. [...] Le prédateur déteste le rempart ; la proie aime bien. [...] (page 68)

[...] Si le dossier noir de la frontière traîne partout (du style : « Le nationalisme, c'est la guerre ! »), le sans-frontiérisme humanitaire excelle à blanchir ses crimes. Mieux : il a transformé un confusionnisme en messianisme. Il a habillé en révolution une contre-révolution. Retournons-lui sa méchanceté polémique avec une avoinée d'*ismes* (le juste envers de ces souverainisme, jacobinisme, culturalisme, relativisme et autre cynisme, dont il affuble lui-même les empêcheurs de se singer en rond).

En avant, les bonnets d'âne ! Qu'est-ce que le sans-frontiérisme ?

- Un *économisme*. En épousant le *global marketplace*, en « internalisant » l'économie d'échelle et de gamme, en conférant à la libre circulation des capitaux et des marchandises, bizarrement censée exclure celle des violences, l'*aura* du bon cœur et d'une communauté des destins, il déguise une multinationale en une fraternité. Et donne le coup de pied de l'âne au politique englué dans sa glèbe par la contrainte électorale. Il avalise le moins d'Etat en masquant son corollaire : un plus de mafia ; donne un lustre de générosité à la loi du plus fort ; et couvre d'un manteau de compassion dérégulations et privatisations. Portées par la finance baladeuse, l'écriture numérique et l'universalité du *bit*, nos sociétés *off-shore* s'en lèchent les babines. *Sponsors* garantis. *Charity business* au top.

- Un *technicisme*. Un outil standard n'a ni latitude ni longitude. Mon dernier modèle aura une durée de vie brève, mais se retrouvera partout en un tournemain. Le standard Unicode, susceptible de coder toutes les écritures (y compris vos milliers de *kanjis*), s'impose à tous les ordinateurs. Cette *hubris* robotique qui veut se donner pour une métaculture mondiale, numérique et fibre optique aidant, finira par confondre le post-humain avec le feu follet.

- Un *absolutisme*. Le délinquant n'intériorise pas la notion de limite. Le prophète non plus. Ni le pseudo-savant. Ces trois lascars ont en commun de s'extra-limiter. C'est parce qu'ils ont réponse à tout et se croient partout chez eux qu'ils sont des hommes dangereux. Le missionnaire à l'étoile comme l'inquisiteur à turban et le charlatan en blouse blanche ignorent la sagesse des choses finies. Ainsi font les religions universelles, qui s'abandonnent à leur pente vers l'infini - au lieu de la remonter. L'arabisant André Miquel ne détecte pas la frontière en Islam encore aux approches de l'an mille. Il y est question de mouvances, non de territoires (frontière naturelle, mais floue, du Sahara ; mobile et disputée en Espagne et avec Byzance, mais toujours irritante et illégitime). Selon le droit coranique, le monde serait partagé entre *dar-el-islam* et *dar-el-harb* (le pays de la guerre). Entre les deux, une frontière ne saurait être qu'une halte. La monnaie de l'absolu ? Aucun esprit laïc ne peut accepter cette prétention à l'omnivalence planétaire, que ce soit celle de l'*oumma* néomédiévale ou de l'Occident néomissionnaire. La première valeur de la limite, c'est la limitation des valeurs.

- Un *impérialisme*. Puisque l'empire ne s'oppose pas au royaume par sa masse géographique, mais par ceci qu'il impose des limites aux autres, non à lui-même. La nouvelle Rome reprend la devise de l'ancienne, signée Ovide : « Aux autres peuples a été donné un territoire limité : la ville de Rome et le monde ont la même étendue. » L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) couvre désormais le Caucase et l'Asie centrale. Et « Justice sans limites » fut le nom initial donné par Washington au premier acte de sa « guerre contre le terrorisme », qui finira par une déconfiture. Le « devoir d'ingérence » est devenu l'eau de rose dont se parfume un empire d'Occident vieillissant. Il ne s'estime plus tenu de déclarer la guerre pour la faire et se moque du droit des gens en tant que de besoin, puisque son droit à lui vaut pour tous, la loi internationale ne valant pas pour lui. [...] (*pages 72 et suivantes*)

[...] Les frontières attendent leur comité d'éthique. Seules les loyales devraient être admissibles : bien en vue, déclarées et à double sens, attestant qu'aux yeux de chaque partie l'autre existe, pour de vrai. Bonnes seront dites celles - car il en est de très méchantes - qui permettent l'aller-retour, la meilleure façon de rester soi-même entrouvert. Un pays comme un individu peuvent mourir de deux manières : dans un étouffoir ou dans les courants d'air. [...] (page 81)

« Qu'est-ce qu'une nation ? » Ernest RENAN, extraits (11 mars 1882)

[...]

La géographie, ce qu'on appelle les frontières naturelles, a certainement une part considérable dans la division des nations

La géographie est un des facteurs essentiels de l'histoire. Les rivières ont conduit les races ; les montagnes les ont arrêtées. Les premières ont favorisé, les secondes ont limité les mouvements historiques. Peut-on dire cependant, comme le croient certains partis, que les limites d'une nation sont écrites sur la carte et que cette nation a le droit de s'adjuger ce qui est nécessaire pour arrondir certains contours, pour atteindre telle montagne, telle rivière, à laquelle on prête une sorte de faculté limitante a priori ? Je ne connais pas de doctrine plus arbitraire ni plus funeste. Avec cela, on justifie toutes les violences. Et, d'abord, sont-ce les montagnes ou bien sont-ce les rivières qui forment ces prétendues frontières naturelles ? Il est incontestable que les montagnes séparent ; mais les fleuves réunissent plutôt. Et puis toutes les montagnes ne sauraient découper des États. Quelles sont celles qui séparent et celles qui ne séparent pas ? De Biarritz à Tornea, il n'y a pas une embouchure de fleuve qui ait plus qu'une autre un caractère bornal. Si l'histoire l'avait voulu, la Loire, la Seine, la Meuse, l'Elbe, l'Oder auraient, autant que le Rhin, ce caractère de frontière naturelle qui a fait commettre tant d'infractions au droit fondamental, qui est la volonté des hommes. On parle de raisons stratégiques. Rien n'est absolu ; il est clair que bien des concessions doivent être faites à la nécessité. Mais il ne faut pas que ces concessions aillent trop loin. Autrement, tout le monde réclamera ses convenances militaires, et ce sera la guerre sans fin. Non, ce n'est pas la terre plus que la race qui fait une nation. La terre fournit le substratum, le champ de la lutte et du travail ; l'homme fournit l'âme. L'homme est tout dans la formation de cette chose sacrée qu'on appelle un peuple. Rien de matériel n'y suffit. Une nation est un principe spirituel, résultant des complications profondes de l'histoire, une famille spirituelle, non un groupe déterminé par la configuration du sol.

Nous venons de voir ce qui ne suffit pas à créer un tel principe spirituel : la race, la langue, les intérêts, l'affinité religieuse, la géographie, les nécessités militaires. Que faut-il donc en plus ? Par suite de ce qui a été dit antérieurement, je n'aurai pas désormais à retenir bien longtemps votre attention.

Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. L'homme, Messieurs, ne s'improvise pas. La nation, comme l'individu, est l'aboutissant d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements. Le culte des ancêtres est de tous le plus légitime ; les ancêtres nous ont faits ce que nous sommes. Un passé héroïque, des grands hommes, de la gloire (j'entends de la véritable), voilà le capital social sur lequel on assied une idée nationale. Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent ; avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple. On aime en proportion des sacrifices qu'on a consentis, des maux qu'on a soufferts. On aime la maison qu'on a bâtie et qu'on transmet. Le chant spartiate : « Nous sommes ce que vous fûtes ; nous serons ce que vous êtes » est dans sa simplicité l'hymne abrégé de toute patrie.

Dans le passé, un héritage de gloire et de regrets à partager, dans l'avenir un même programme à réaliser ; avoir souffert, joui, espéré ensemble, voilà ce qui vaut mieux que des douanes communes et des frontières conformes aux idées stratégiques ; voilà ce que l'on comprend malgré les diversités de race et de langue. Je disais tout à l'heure : « avoir souffert ensemble » ; oui, la souffrance en

commun unit plus que la joie. En fait de souvenirs nationaux, les deuils valent mieux que les triomphes, car ils imposent des devoirs, ils commandent l'effort en commun.

Une nation est donc une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore. Elle suppose un passé ; elle se résume pourtant dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune. L'existence d'une nation est (pardonnez-moi cette métaphore) un plébiscite de tous les jours, comme l'existence de l'individu est une affirmation perpétuelle de vie. Oh ! je le sais, cela est moins métaphysique que le droit divin, moins brutal que le droit prétendu historique. Dans l'ordre d'idées que je vous soumetts, une nation n'a pas plus qu'un roi le droit de dire à une province : « Tu m'appartiens, je te prends ». Une province, pour nous, ce sont ses habitants ; si quelqu'un en cette affaire a droit d'être consulté, c'est l'habitant. Une nation n'a jamais un véritable intérêt à s'annexer ou à retenir un pays malgré lui. Le vœu des nations est, en définitive, le seul critérium légitime, celui auquel il faut toujours en revenir.

Nous avons chassé de la politique les abstractions métaphysiques et théologiques. Que reste-t-il, après cela ? Il reste l'homme, ses désirs, ses besoins. La sécession, me direz-vous, et, à la longue, l'émiettement des nations sont la conséquence d'un système qui met ces vieux organismes à la merci de volontés souvent peu éclairées. Il est clair qu'en pareille matière aucun principe ne doit être poussé à l'excès. Les vérités de cet ordre ne sont applicables que dans leur ensemble et d'une façon très générale. Les volontés humaines changent ; mais qu'est-ce qui ne change pas ici-bas ? Les nations ne sont pas quelque chose d'éternel. Elles ont commencé, elles finiront. La confédération européenne, probablement, les remplacera. Mais telle n'est pas la loi du siècle où nous vivons. À l'heure présente, l'existence des nations est bonne, nécessaire même. Leur existence est la garantie de la liberté, qui serait perdue si le monde n'avait qu'une loi et qu'un maître.

Par leurs facultés diverses, souvent opposées, les nations servent à l'œuvre commune de la civilisation ; toutes apportent une note à ce grand concert de l'humanité, qui, en somme, est la plus haute réalité idéale que nous atteignons. Isolées, elles ont leurs parties faibles. Je me dis souvent qu'un individu qui aurait les défauts tenus chez les nations pour des qualités, qui se nourrirait de vaine gloire ; qui serait à ce point jaloux, égoïste, querelleur ; qui ne pourrait rien supporter sans dégainer, serait le plus insupportable des hommes. Mais toutes ces dissonances de détail disparaissent dans l'ensemble. Pauvre humanité, que tu as souffert ! que d'épreuves t'attendent encore ! Puisse l'esprit de sagesse te guider pour te préserver des innombrables dangers dont ta route est semée !

Je me résume, Messieurs. L'homme n'est esclave ni de sa race, ni de sa langue, ni de sa religion, ni du cours des fleuves, ni de la direction des chaînes de montagnes. Une grande agrégation d'hommes, saine d'esprit et chaude de cœur, crée une conscience morale qui s'appelle une nation. Tant que cette conscience morale prouve sa force par les sacrifices qu'exige l'abdication de l'individu au profit d'une communauté, elle est légitime, elle a le droit d'exister. Si des doutes s'élèvent sur ses frontières, consultez les populations disputées. Elles ont bien le droit d'avoir un avis dans la question. Voilà qui fera sourire les transcendants de la politique, ces infailibles qui passent leur vie à se tromper et qui, du haut de leurs principes supérieurs, prennent en pitié notre terre à terre. « Consulter les populations, fi donc ! quelle naïveté ! Voilà bien ces chétives idées françaises qui prétendent remplacer la diplomatie et la guerre par des moyens d'une simplicité enfantine ». - Attendons, Messieurs ; laissons passer le règne des transcendants ; sachons subir le dédain des forts. Peut-être, après bien des tâtonnements infructueux, reviendra-t-on à nos modestes solutions empiriques. Le moyen d'avoir raison dans l'avenir est, à certaines heures, de savoir se résigner à être démodé.

Evasion fiscale : comment Google et les transnationales jouent avec les frontières, FIGARO VOX Vox Economie, Jean-Yves Archer, 17 août 2015

Google a baissé de 35% ses impôts payés en France. Jean-Yves Archer analyse le phénomène d'évasion fiscale, monnaie courante au sein de l'Union européenne, et qui suit des mécanismes parfaitement rôdés.

A l'heure où sont réceptionnés les avis d'imposition des particuliers (impôt sur le revenu), nul doute que l'étude confirmée de la Commission européenne qui annonce avoir détecté plus de mille milliards d'euros d'évasion fiscale va avoir un effet désastreux sur les contribuables. 2015 est une année rude en matière fiscale mais apparemment des progrès de collecte semblent possibles et urgents notamment du côté des grands groupes multinationaux, au premier rang desquels se situent les GAFAs (Google, Amazon, Facebook, Apple) ou autres NETU (Netflix, Tweeter, Uber). Les Français qui s'acquittent, avec rectitude, de leur dû apprécieront.

Ainsi, depuis 2011, l'Administration fiscale reproche à Google de pratiquer la méthode du «sandwich irlandais», autrement dit de ne déclarer qu'une base fiscale minimale en France tandis que la quasi-totalité des bénéficiaires sont soumis à déclaration en Irlande via les Pays-Bas pour finalement être logés aux Bermudes (paradis fiscal) où se trouve le siège social de la filiale Google Ireland Holdings.

Par définition, il est délicat de chiffrer l'évasion fiscale. Notons toutefois que le 24 Juillet 2012 une commission du Sénat avait déjà chiffré à plus de 50 milliards le montant de l'évasion fiscale (qui inclut les jeux d'optimisation précédemment décrits) et il est hautement probable que le coup de massue des années 2011, 2012 et 2013 ait mécaniquement incité à la génération de fraudes accrues.

Un exemple important mérite d'être décrit: différentes études concluent que 32 milliards d'euros correspondent au montant du manque à gagner pour la seule collecte de la TVA. Ce manque à gagner n'est pas réductible à un facteur. En fait, il ressort des éléments connus qu'une série de six facteurs explique principalement ce qui se nomme une «freinte fiscale».

Lors d'une opération économique soumise à la TVA, certains agents économiques fraudent en retenant un taux minoré. Le calcul est juste mais la perception de la taxe singulièrement abaissée (de 20% à 10%).

1) Lors d'une opération économique soumise à la TVA, certains agents économiques fraudent en retenant un taux minoré. Le calcul est juste mais la perception de la taxe singulièrement abaissée (de 20% à 10%). Réponse usuelle de ce type de fraudeur: erreur informatique, mauvais bordereau d'expédition, etc. Parallèlement, il existe la fraude dite carrousel qui consiste à obtenir un crédit de TVA (sur biens et services ou sur immobilisations) à partir de livraisons intracommunautaires fictives. L'opacité européenne est alors à son comble.

2) De même, le système de la TVA intracommunautaire permet aussi d'agencer des circuits qui aboutissent à faire payer la TVA dans le pays où le taux est le plus accommodant (prix de transfert et cas reconnu pour Google et Amazon). Il y a manque à gagner pour la France mais il y a surtout à souligner l'incroyable lenteur du chantier de la convergence européenne des taux de TVA et d'impôt sur les sociétés (voir le célèbre cas de l'Irlande). Dans la droite ligne de ce mécanisme regrettable, se trouvent les schémas d'optimisation fiscale des grands groupes. Il est d'usage de citer Amazon qui a logé ses bases d'imposition finales au Luxembourg mais il y a bien d'autres cas. A noter d'ailleurs qu'Amazon a récemment pris des engagements de limitation de ces schémas d'optimisation devant le fisc français. (communiqué du 26 mai dernier).

3) Ensuite, il y a les manques à gagner par liquidation judiciaire de l'entité redevable de la TVA. Si certains cas sont clairement et loyalement dus à la crise, d'autres sont fort bien orchestrés et visent un but: l'escroquerie pure et simple aux préjudices des créanciers publics et privés.

4) Enfin, il ne faut pas négliger les erreurs ou omissions qui nuisent à la collecte. Il s'agit donc d'imperfections dans les mécanismes de collecte que la généralisation de la télétransmission devrait permettre de réduire ou, en tous cas, de contenir.

5) Dernier point souvent méconnu, de nombreuses activités sont exemptes de TVA. Ainsi, une Société civile immobilière de personnes relevant de l'impôt sur le revenu n'est pas dans l'obligation de se placer sous le régime de la TVA ce qui masque parfois des opérations immobilières commerciales (normalement incompatibles avec l'objet social stricto sensu de la société) qui, elles, sont soumises à TVA. De même certaines prestations d'enseignement sont hors-TVA ce qui, là aussi, masquent des abus.

6) L'expatriation fiscale (vers la Belgique pour les détenteurs de capitaux et vers Londres pour les jeunes entrepreneurs) est, année après année, une hémorragie de TVA puisque ces personnes ne consomment plus en France. A l'optimisation fiscale excessive s'ajoute donc la perte de substance.

Par cohérence avec l'étude de Bruxelles, précitée, qui table sur une freinte de 30 milliards pour la seule TVA, il faut garder en mémoire que la TVA représente environ 2,2 fois le montant des recettes de l'impôt sur le revenu. En arrondissant, la TVA représente 160 milliards de rentrées fiscales. On peut estimer qu'environ 71 milliards d'I.R seront collectés en 2015. Si le manque à gagner global (mécanique et frauduleux) est du même ordre de pourcentage que pour la TVA, cela revient à devoir conclure que l'Etat est face à une brèche additionnelle de près de 13 milliards.

Soit, au total, une brèche équivalente à près de la moitié du déficit budgétaire qui s'élève à 86 milliards d'euros.

Au regard des enjeux, les solutions paraissent simplistes et limitées. Nous dépendons d'abord d'une vraie harmonisation fiscale européenne qui n'est pas en bonne voie malgré la lutte contre les pratiques d'évitement fiscal des multinationales, grâce à l'adoption du désormais plan d'action baptisé «BEPS» (base erosion and profit shifting: érosion de la base d'imposition et transfert des bénéfices) par un G7 tenu à Dresde au printemps et en attendant des mesures encore plus nettes à la future rencontre d'Antalya en octobre prochain.

Les Etats-Unis sont d'ailleurs dans une position inconfortable. D'un côté, ils veulent protéger astucieusement l'avantage fiscal de leurs multinationales. De l'autre, le coût de l'optimisation fiscale est évalué à près de 1900 milliards pour ce seul pays, ce qui est un vrai défi - depuis plusieurs années - pour l'Administration Obama.

En synthèse, il convient de constater que le sujet n'est pas anecdotique et qu'il y a là des pratiques fiscales qui jouent avec les frontières comme d'autres avec des petits carrés de Lego: sans difficultés majeures et avec un peu de créativité.

Clairement, la France ne peut pas lutter seule contre les mouvements de fonds qu'engendrent les comportements des firmes transnationales bien qu'elle ait deux outils - en théorie efficaces - dans son arsenal réglementaire : l'acte anormal de gestion et surtout l'abus de droit ainsi défini par l'article 64 du Livre des Procédures Fiscales: «Afin d'en restituer le véritable caractère, l'administration est en droit d'écarter, comme ne lui étant pas opposables, les actes constitutifs d'un abus de droit, soit que ces actes ont un caractère fictif, soit que, recherchant le bénéfice d'une application littérale des textes ou de décisions à l'encontre des objectifs poursuivis par leurs auteurs, ils n'ont pu être inspirés par aucun autre motif que celui d'éluder ou d'atténuer les charges fiscales que l'intéressé, si ces actes n'avaient pas été passés ou réalisés, aurait normalement supportées eu égard à sa situation ou à ses activités réelles.»

Tout ceci démontre, qu'à l'heure de la mondialisation, le texte ne suffit pas : il y a matière à rapports de forces. Nous verrons donc avec intérêt ce que le G7 codifiera prochainement.

Propos d'un opposant obstiné au libéralisme mondial (2001), Claude Gruson, extrait de la chronique Esquisse d'une prospective

Rôle de l'Europe

Faire en sorte que le formidable dynamisme technico-économique du monde actuel ne soit pas définitivement orienté vers un avenir de non-sens, c'est sans doute possible. Mais, pour qu'une orientation chargée d'un minimum d'espérance s'affirme, des initiatives publiques sont à prendre. Le « moins d'Etat » des libéraux furibonds est une formule absurde. Il y a des actions orientatrices d'importance capitale qui ne peuvent être menées que par un pouvoir politique et qui doivent être engagées en priorité.

Seulement, voilà : des actions publiques sont coûteuses : peut-on imaginer de les porter aux dimensions nécessaires pour qu'elles aient le sens requis en limitant leur coût aux ressources dégagées par la suppression d'actions publiques inutiles ou moins prioritaires ? Je ne le pense pas. Aussi bien me paraît-il très clair qu'une politique de quête du sens doit être exécutée prudemment, mais sans se laisser brider par des contraintes financières arbitraires. Il faut donc admettre qu'une hausse des prélèvements obligatoires sera nécessaire. Or, elle ne peut être pratiquée que dans un monde divisé en grands blocs, comme le suggérait, il y a quelques années, l'économiste américain Lester Thurow¹; des blocs assez vastes pour que les échanges entre eux soient repérables et administrables ; mais des blocs en même temps assez homogènes pour qu'une hausse des prélèvements obligatoires, également répartie, ne perturbe pas la concurrence interne et ne compromette pas sa fécondité. [...]

Ce que j'ai voulu montrer, c'est qu'une sortie du non-sens du monde actuel n'est possible que par une politique européenne hardie, orientée vers l'élaboration d'une politique budgétaire et fiscale commune. Ce que j'ai dit n'est qu'une esquisse à très grands traits qu'il faudrait de toute urgence préciser avant que l'impuissance des gouvernements nationaux n'éclate et ne suscite des réactions non maîtrisables.

¹ Dans son livre *La maison Europe, surpuissance du XXI^{ème} siècle*, traduction française avec une préface de Jacques Delors. Calmann-Lévy, Paris, 1992, p.89. Titre américain *Head to head*.